



Date de convocation: 05/04/2024
Date d'affichage: 05/04/2024
Nombre de conseillers en exercice: 8
Présents: 6
Votants: 8

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 18 AVRIL 2024
Sous la présidence de Madame Valérie HOULLEGATTE, Maire

Présents : M. Joël LETERRIER, Mme Solange GUERET, Mme Patricia LEPOITTEVIN,
M. Gilles NIORT, M. Pierre CATELAIN

Absents excusés: Mme Aurélie PILARD(procuration à Mme Patricia LEPOITTEVIN),
M Michaël BINET (procuration à M Joël LETERRIER)

Secrétaire de séance : M Gilles NIORT

Ouverture de la séance à 18h00.

Lecture faite par M Gilles NIORT, du compte rendu de la reunion du 27 février 2024 qui est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

Administration

- Schéma directeur pour l'accueil des véhicules aménagés"
- Vacance du poste d'adjoint Technique, conditions de recrutement
- Demande de logement et location de terres
- Convention de mise a disposition du service DECLALOC

Finances

- Frais logement communal

Travaux

- Logements communaux
- Demande de subventions

Fêtes et cérémonies

- Préparation du 28 juin

Urbanisme

- Point sur l'urbanisme

Affaires et délibérations diverses

Administration

- Schéma directeur pour l'accueil des véhicules aménagés

Le 8 février dernier, le Conseil Communautaire a délibéré sur la prise de compétence facultative par l'Agglomération du Cotentin d'un "schema directeur pour l'accueil des véhicules aménagés" pour le territoire du Cotentin.

L'inscription de cette compétence dans les statuts de la Communauté d'Agglomération du Cotentin sera effective après que chaque commune membre se soit prononcée.

En 2023, la commune de la Hague a été pilote dans la déclinaison des principes stratégiques pour organiser et structurer un accueil qualitatif et remédier aux problématiques localisées de stationnement.

S'agissant d'une compétence facultative, il convient de faire application du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi les communes membres sont appelées à formuler leur avis sur cette prise de compétences dans un délai de 3 mois à la majorité qualifiée. A défaut de délibération dans le délai stipulé, l'avis de la commune est réputé favorable.

Avoir en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité d'inscrire dans les statuts de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, la compétence facultative "élaboration d'un schéma directeur pour l'accueil des véhicules aménagés".

- Vacance du poste d'adjoint Technique, conditions de recrutement

Suite à la demande de mutation vers la commune de Digosville de l'agent technique reçue en mairie le 14 mars 2024.

Il convient d'établir la vacance d'emploi du poste d'Adjoint Technique Territorial à compter du 01/06/2024 et d'en définir les modalités.

Un échange est effectué sur la nécessité de ne pas conserver un temps de travail à 28h00 par semaine sachant que l'entretien du cimetière devrait être réalisé par une entreprise. Mme Le Maire informe qu'il est obligatoire de demander un avis au CST (Comité Social Territorial) avant de prendre une décision définitive.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la vacance de ce poste avec une réduction des horaires de travail de 28h à 20 heures hebdomadaires après avis du Comité Social territoriale « CST ».

- Demande de logement

Les logements communaux du 21 et 23 rue de sauxtour sont vacants. Les états des lieux ont été effectués à la restitution. Deux demandes de logements sont parvenues en mairie et prises en compte mais avec des nouvelles lois en vigueur sur la location, une étude thermique est diligentée dans les jours à venir afin de mettre ces logements en conformité.

En attendant les travaux, un logement sera reloué.

- Demande de location de terres communales

Monsieur Jean François Montagne cessant son activité à compter du 01 septembre 2024, les terres communales d'une superficie de 9,08 hectares seront disponibles à la location. Trois prétendants Thévillais se sont positionnés par courrier.

- Mr Quentin Houllegatte
- Mr Etienne Godan
- Mr Alexis Lamache

A l'issue d'un vote à bulletin secret, les terres sont attribuées à Mr Alexis Lamache.

- Convention de mise a disposition du service DECLALOC

Mme Le Maire informe que les meublés de tourisme ainsi que les chambres d'hôtes font partie aujourd'hui des hébergements vers lesquels les touristes se tournent dans le cadre de leurs courts ou longs séjours. Dans le contexte, une déclaration d'un logement meublé destiné à la location touristique, saisonnière, que celui-ci soit classé ou non, est obligatoire dès lors qu'il ne constitue pas de résidence principal (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014.

Dans le but de simplifier et d'homogénéiser ces démarches à l'échelle du Cotentin, l'Agglomération a souhaité mettre gracieusement à la disposition des communes la solution "DECLALOC CERFA", un téléservice de déclaration préalable à l'activité de location de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes.

Cette plateforme permet aux hébergeurs de pouvoir enregistrer leur "CERFA", en ligne 24h/24h et 7j/7 et de générer automatiquement les récépissés.

Ce service est gratuit pour les communes, il est seulement nécessaire d'établir une convention entre l'Agglomération du Cotentin et chaque mairie volontaire.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Cotentin concernant la mise en place du service "DECLALOC CERFA".

Finances

- Frais logement communal

Suite à un litige concernant un des logements communaux, des frais d'huissier sont dus. Le conseil municipal vote à l'unanimité l'intégration dans le volet dette publique.

Travaux

- Logements communaux et subventions

Après plusieurs demandes de devis de sociétés spécialisées :

- La société les 7 vents pour un montant de 3600€
- La société IDEE pour un montant de 2208€
- La société GILISS pour un montant de 3720€
- La société OPTIWALL pour un montant de 10800€

La société IDEE est retenue pour pratiquer l'audit énergétique et l'étude thermique des logements communaux. Vote à l'unanimité.

Des demandes de subventions seront demandées.

Fêtes et cérémonies

- Préparation du 28 juin

L'apéro dinatoire de l'an passé ayant eu du succès, nous réitérons le 28 juin prochain. Les invitations seront envoyées prochainement. N'oubliez pas d'y répondre afin que nous ne soyons pas pris au dépourvu.

Urbanisme

- Point sur l'urbanisme

<u>Cub 05059624Q0006 :</u>	Maître DUBOST François à Valognes « B106 » Le Clos Meslin, Demande d'autorisation construction d'une maison individuelle. EN ATTENTE RETOUR DDTM
<u>Cub 05059624Q0007 :</u>	Maître DUBOST François à Valognes, « B158 » Le Haut de la rue, demande d'autorisation construction d'une maison individuelle. EN ATTENTE RETOUR DDTM
<u>Cub 05059624Q0009 :</u>	Maître LANGLOIS Fabien à Valognes, « A227 » Le clos de Théville, Détachement d'une parcelle d'environ 2500m2 en vue d'implantation bâtiment. EN ATTENTE RETOUR DDTM
<u>Cub05059624Q0012 :</u>	M Antoine MOUCHEL à Théville, « A214 » la Fourquette, Transformation du bâtiment agricole. EN ATTENTE RETOUR DDTM

<u>DP 05059624Q0001</u>	Mme FARIBAUT Caroline, « A359 » 12 Chaudelande, Installation d'une serre tunnel (7.80m x 18m). EN ATTENTE RETOUR DDTM
<u>DP 05059624Q0002</u>	M MOUCHEL Antoine « A551 » 1 hameau de l'Église, Agrandissement de l'entrée donnant sur la voie publique, démolition de 4m de mur. REALISABLE LE 01/03/2024
<u>DP 05059624Q0003</u>	M LEFRANCOIS Dominique « C490 » 42 bis rue de sauxtourps, pergola autoportante gris anthracite de 9.45m2. REALISABLE le 05/04/2024
<u>DP 05059624Q0004</u>	M LEGER Jean-Luc « A595 » 4 TER Hameau du devie, mise en place d'un abri de jardin d'une surface de 20m2. REALISABLE le 05/04/2024
<u>PC 05059623Q0003</u>	GAEC HOULLEGATTE « A131 » les Fieffes, bâtiment agricole avec toiture photovoltaïques. EN ATTENTE RETOUR DDTM.

Affaires et délibérations diverses

- Un point est fait sur les élections du mois de juin, notamment sur les nouvelles modalités de disposition des panneaux d'affichage, des inscriptions sur les listes électorales et des procurations.
- Des prospectus pour les commandes d'arbustes 2024 sont disponibles en mairie.
- Mammobile, nous remercier de l'avoir accueillie dans la commune et recommencera l'opération.
- Madame Brière accepte la proposition de la commune pour l'implantation d'un distributeur de légumes sur une partie du parking inexploitée du hameau de l'église. une convention sera signée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30